

DISTRIBUTION

Dans les États arabes du Golfe la liberté du commerce procède d'une longue tradition historique. Avant que le pétrole devienne une importante source de revenu, la plus grande partie de la population de la région était engagée dans une économie de subsistance dans laquelle le commerce tenait une place importante. Riverains du golfe Persique, du golfe d'Oman et de la mer d'Oman, les États arabes du Golfe se livrent à des activités commerciales internationales depuis des millénaires. Dans la plupart des États arabes du Golfe, la distinction est très ténue entre les activités économiques et les fonctions officielles. Il arrive souvent que les fonctionnaires, titulaires d'une charge publique, soient également actifs dans le secteur privé. En règle générale, une telle situation n'est pas considérée comme un conflit d'intérêt, mais plutôt comme un mélange unique de bureaucratie et de libre-entreprise.

Dans les États arabes du Golfe, se spécialiser dans le commerce, à l'exclusion d'autres activités, n'est pas habituel. À l'instar du reste du monde arabe, les entreprises commerciales de ces pays combinent ordinairement les fonctions d'importateur, de grossiste, de distributeur exclusif et de détaillant. Les exportateurs canadiens de poissons et de fruits de mer doivent s'assurer de choisir un agent ou un courtier qui est en mesure de donner à leurs produits la plus grande distribution possible. Par exemple, il se peut que l'importateur-détaillant local tienne le produit en stock dans ses magasins, mais que l'accès à d'autres détaillants soit restreint. L'absence des documents d'expédition exigés, un étiquetage incorrect et les retards de livraison sont des problèmes communs qui entravent les relations commerciales et qui découragent les entreprises des États arabes du Golfe d'importer des produits occidentaux.

La distribution des produits alimentaires et des biens de consommation a augmenté sensiblement entre les États arabes du Golfe depuis la création du Conseil de coopération des États arabes du Golfe en 1981. Les échanges commerciaux entre ces pays ont pris leur essor avec l'amélioration spectaculaire du réseau routier reliant les États arabes du Golfe entre eux et avec l'Arabie saoudite. Les produits de poissons et de fruits de mer ont également bénéficié d'un meilleur accès au réseau peu structuré, mais actif, des échanges qui se font entre les États arabes du Golfe au moyen de petits camions frigorifiques. Les agents et les représentants commerciaux dans la région achètent souvent les poissons et fruits de mer par conteneur pour ensuite les distribuer en plus petites quantités parmi leurs clients. De plus, quelques-uns des États arabes du Golfe ont des usines de transformation qui travaillent en sous-capacité et qui ont donc besoin d'un appoint de poissons et fruits de mer importés. Les agents et les représentants commerciaux dans les États arabes du Golfe sont aussi en mesure de se charger de la distribution de produits de fruits de mer à valeur ajoutée aux commerces de détail et de gros en fonction de créneaux spécialisés.

Centres des affaires

Dans les États arabes du Golfe, la capitale est généralement le centre des activités commerciales et gouvernementales: Manama à Bahreïn, Koweït, Mascate en Oman, Doha au Qatar et Abou Dhabi dans les Émirats arabes unis. Cependant, dans les É.A.U., Dubai occupe sans conteste la première place pour ce qui est du commerce, tandis qu'Abou Dhabi est le centre de l'activité financière et gouvernementale. Dubai a été le carrefour maritime d'un vaste réseau d'échange entre le golfe Persique et le sous-continent indien. De nombreuses sociétés étrangères y ont établi leur siège régional.